

ANNEXES

ANNEXE 1 : PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

ANNEXE 2 : CATALOGUE DES ZONES A ENJEU PAR COMMUNE

ANNEXE 3 : LISTE DES ECRANS ACOUSTIQUES REALISES DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RESORPTION DES NUISANCES SONORES SUR LES VOIES RAPIDES URBAINES DE L'AGGLOMRATION BORDELAISE

ANNEXE 4 : SYNTHESE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ET ELEMENTS DE REPONSES

ANNEXE 5 : SIGLES ET ABREVIATIONS

Annexe 1 : Principaux textes réglementaires

Directive n°2002-49-CE du 25 juin 2002 du parlement européen et du conseil relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Ordonnance 2004-1199 du 12 novembre 2004 prise pour la transposition de la directive 2002/49/CE (articles L572-1 à L572-11 du Code de l'environnement).

Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 créant la partie réglementaire du Code de l'environnement dont les articles R572-1 à R572-11 (ex Décret 2006-361 du 24/03/2006) relatifs à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement .

Arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement.

Circulaire du 25 mai 2004 portant sur l'application de l'article L571.10 (ex loi bruit du 31 décembre 1992) et fixant les nouvelles instructions à suivre concernant :

- les observatoires du bruit des transports terrestres
- le recensement des points noirs
- les opérations de résorption des points noirs dus au bruit des réseaux routiers et ferroviaires nationaux

Circulaires du 7 juin 2007 relatives à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement.

Instruction du 23 juillet 2008 précisant l'organisation de la réalisation des plans de prévention du bruit dans l'environnement ainsi que leur contenu pour les infrastructures routières et ferroviaires.

Annexe 3 : Liste des écrans acoustiques réalisés le long des voies rapides urbaines dans l'agglomération bordelaise depuis 10 ans

**Protections par écrans réalisées sur la Métropole par l'État
au cours des dix dernières années (2009 – 2018)**

hors mise à 2x3 voies de la rocade ouest A630

Voie	Commune	Quartier ou lieu-dit	ZBC	Nature *	Longueur	Hauteur	Année
A630	Eysines	Marmiesse	56	M+ a	145 m	+ 1,5 m	2008 / 2009
				M/m	290 m	+ 1,5 m	
A630	Eysines	Bois Gramond - Lescure	56	M/m	500 m	+ 1,5 m	2008 / 2009
				M+ a	310 m	+ 1,5 m	
A630	Gradignan	Naudet – Bois Laburthe	68	M	260 m	5,0 m	2012
A630	Pessac	3M (<i>Bourgailh Sud</i>)	65	M/m	400 m	+ 2,5 m	2008 / 2009
				d a	700 m	(+ 0,7 m)	
A630	Pessac	Le Monteil	65	d	635 m	(+ 0,7 m)	2007 / 2009
				M	317 m	2,0 à 3,0 m	
A630	Pessac	Monbalon Ouest	65	M+ d a	313 m	(+ 1,3 m)	2007 / 2009
				M/m	100 m	+ 3,0 m	
A630	Lormont	Carriet – Haut Carriet	51	M+	540 m	+ 1,8 m	2007 / 2009
RN230	Bouliac	Pont de Bouliac	78	M/m	432 m	+ 1,2 m	2011
				M	176 m	3,0 m	
RN230	Lormont	Tressan – Grand Tressan	/	M	828 m	6,0 m	2013
A62	Villenave d'Ornon	Les Sables – Au Pasten	46	M	324 m	3,0 m	2011 / 2012
				M	292 m	4,5 m	
A63	Gradignan	La Crabette	7	M	578 m	3,0 m	2012 / 2013
		Rémora		M	496 m	5,0 m	2012
RN89	Artigues	Le Moulinat	31	M	152 m	4,0 m	2017

Voie	Commune	Quartier ou lieu-dit	ZBC	Nature *	Longueur	Hauteur	Année
		Le Peyrou		M	232 m	4,5 m	2017 / 2018
				M	848 m	4,5 m	2017 / 2018
		Tout-Y-Faut		M	236 m	3,5 m	2017
				M	232 m	3,2 m	2017
		Poteau d'Yvrac		M	360 m	2,5 m	2017

* Légende :

M = écrans verticaux ou subverticaux (murs principalement) - m = merlon de terre - M/m = mur sur merlon (en rehausse)

M+ = rehausse de mur (ou démolition suivie de reconstruction) - d = pose de diffracteur en tête d'écran

a = transformation d'écran réfléchissant en absorbant

**Protections par écrans réalisées sur la Métropole par l'État
au cours des dix dernières années (2009 – 2019)
au titre de la mise à 2x3 voies de la rocade ouest A630**

Voie	Commune	Quartier ou lieu-dit	ZBC	Nature *	Longueur	Hauteur	Année
A630	Mérignac	Beaudésert Marronniers	/	M	312 m	3,0 m	2016
A630	Mérignac	Beutre Sud	/	m	116 m	5,0 m	2016
				M	76 m	3,0 m	
A630	Mérignac	Chemin Long Nord	/	M	151 m	6,0 m	2016
				M	56 m	6,0 m	
				M	176 m	6,0 m	
				M/m	144 m	3,8 m	
				M/m	112 m	3,8 m	
				M	272 m	6,0 m	
A630	Mérignac	Chemin Long Sud	/	M/m	288 m	+ 3,0 m	2014 / 2015
A630	Pessac	Monbalon 1	65	M/m	56 m	+ 5,0 m	2015
				M+	268 m	(+ 2,5 m)	
A630	Pessac	Parrot	65	M/m	124 m	+ 4,0 m	2015
				M+	413 m	(+ 2,5 m)	
A630	Pessac	Madran Le Monteil	65	M	106 m	6,0 m	2014
				M	136 m	6,0 m	
				M/m	427 m	+ 6,0 m	
A630	Pessac	L'Alouette	65	M/m	508 m	+ 5,0 m	2013 / 2014
				M/m	400 m	+ 5,0 m	2014
				M	185 m	4,0 m	2014 / 2015
A630	Pessac	Sauvage	65	M	32 m	3,0 m	2014 / 2015
				M	126 m	4,5 m	
				M+	440 m	(+ 2,0 m)	

A630	Pessac	L'Alouette	65	M/m	508 m	+ 5,0 m	2013 / 2014
				M	22 m	3,0 m	
				M	151 m	4,5 m	
A630	Pessac	La Châtaigneraie	65	M	56 m	3,0 m	2014 / 2015
				M/m	148 m	+ 5,0 m	2013 / 2014
				M	50 m	3,0 m	2014 / 2015
A630	Pessac	Av. du Pontet / de Saige	65	M/m	252 m	+ 3,0 m	2013 / 2014
A630	Pessac	Saige	65	M/m	288 m	+ 3,5 m	2013 / 2014
				M	525 m	6,0 m	2017 / 2018
				M/m	260 m	+ 3,0 m	2013 / 2014

* Légende :

M = écrans verticaux ou subverticaux (murs principalement) - m = merlon de terre - M/m = mur sur merlon (en rehausse)

M+ = rehausse de mur (ou démolition suivie de reconstruction)

Annexe 5 : Sigles et abréviations

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEME : agence de défense de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ASF : autoroutes du Sud de la France

BBTM : béton bitumineux très mince

BBDr : béton bitumineux drainant

C2D : conseil de développement durable

CBS : cartes du bruit stratégiques

CCE : commission consultative de l'environnement

D2O : document d'orientation et d'objectifs

dB : décibel

dB(A) : niveau sonore pondéré

DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DSAC : Direction de la sécurité de l'aviation civile

EIS : évaluation impact santé

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

GIP : groupement d'intérêt public

GPV : grand projet de ville

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement

Laeq : niveau sonore équivalent

Lden : Level Day evening night

LGV SEA : ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique

LISEA : Ligne Sud Europe Atlantique

Ln : level night

PADD : projet d'aménagement et de développement durable

PDU : plan de déplacement urbain

PGS : plan de gêne sonore

PLH : programme local de l'habitat

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PPBE : plan de prévention du bruit dans l'environnement

RFF : réseau ferré de France

SCoT : schéma de cohérence territoriale

SDODM : schéma directeur d'orientation des déplacements métropolitains

SNCF : société nationale des chemins de fer

SYSDAU : syndicat mixte du SCoT de l'agglomération bordelaise

TCSP : transport en commun en site propre

TNSA : taxe sur les nuisances sonores aériennes

ZAC : zone d'aménagement concerté